

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme –
Plans et autorisations
Monsieur G. MICHELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : V579/2016
N/Réf. : JMB/BXL-2.2561/s.598
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : ~~_____~~ BRUXELLES. Rue du Vieux Marché aux Grains, 21.
Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme Wendy Van Asch)

En réponse à votre lettre du 3 janvier 2017, en référence, reçue le 4 janvier, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 11/01/2017.

Contexte, objet et projet :

La demande concerne une maison unifamiliale néoclassique entre mitoyens datant probablement de 1828 (cfr Inventaire du patrimoine monumental du Pentagone), dont les encadrements de fenêtres, la frise et les bossages du rez-de-chaussée datent du début du ~~XXième-XXe~~ siècle. Le bien est situé dans la zone de protection des anciens bâtiments de la firme G.K.F. sis rue du Vieux Marché aux Grains 7-11 / rue Antoine Dansaert 75-79.

Le permis vise à rénover l'immeuble. Sont prévus :

- le réaménagement intérieur en vue d'héberger, aux étages, cinq prêtres ~~aux étages et au rez-de-chaussée avec~~ des bureaux et archives ~~au rez-de-chaussée~~ côté rue et une salle polyvalente côté jardin;
- l'isolation de la toiture (faîtage + 12 cm) et de la façade arrière (+ 12 cm);
- le remplacement des châssis existants anciens de teinte verte par de nouveaux châssis oscillo-battants en bois de teinte gris silex;
- le placement de trois fenêtres de toiture de type Velux;
- l'aménagement d'une terrasse sur le toit plat au niveau du premier étage côté jardin;
- la remise en peinture de la façade avant.

Avis CRMS

La CRMS est généralement favorable au projet et encourage sa poursuite. Elle formule quelques remarques suivantes :-

- Le réaménagement intérieur semble impliquer l'ajout de faux plafonds au premier étage et la suppression d'une porte. La CRMS demande de préserver le plus possible un maximum les éventuels décors anciens qui seraient encore présents.
- Le remplacement des châssis anciens appelle la CRMS à insister solliciter sur la réalisation d'une petite étude historique afin de déterminer leur origine avec précision. S'il s'avère que les châssis sont anciens d'origine, la CRMS plaide plutôt pour les restaurer en y intégrant des vitrages plus performants. Se Si cela n'est pas possible, il faut mettre en œuvre des châssis bois avec des profils minces qui se rapprochent le plus possible dont les modèles et profils se conforment à ~~de~~ l'esthétique néoclassique. Elle réfère à cet égard aux conseils du Centre Urbain.
- La CRMS demande de mettre en œuvre des fenêtres de toiture de type tabatières au lieu des Velux prévus et de les. ~~Elle souhaite également que les fenêtres de toiture soient centrées~~ sur la composition de la façade et toiture.
~~Elle approuve l'isolation de la toiture par l'intérieur et de la façade arrière par l'extérieur.~~
- La CRMS attire l'attention sur la référence RAL 2012 (orange saumon+) indiquée sur le plan 5/6 pour la remise en peinture de la façade avant ; et espère qu'il s'agisse il doit s'agir d'une erreur. La CRMS insiste demandepour une remise en couleur dans le respect des recettes palettes chromatiques néoclassiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM.

Th.

Wauters, H. Lelièvre) ;

- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).